

Vaccination : Convaincre plutôt que contraindre

La Ministre de la Santé C. VAUTRIN a récemment déclaré souhaiter « que la vaccination devienne obligatoire pour les personnes âgées en établissement ».

Si l'AD-PA partage l'objectif d'une vaccination la plus large possible, tant cette vaccination a montré son efficacité, elle tient également à rappeler que les personnes âgées vivant en établissement étant des citoyens à part entière, la primauté du droit commun doit s'appliquer pour elles comme pour tout Français.

En effet, comme toute politique publique, la politique vaccinale doit se fonder sur une réflexion et un engagement éthique, de même que sur la recherche de justes équilibres entre sécurité et libertés individuelles.

En ce sens le recueil de l'assentiment des personnes âgées, où qu'elles vivent, avant toute vaccination est un impératif d'égalité de traitement entre citoyens.

L'AD-PA rejoint ainsi la position, plus modérée et respectueuse des opinions de chacun, exprimée ce jour par le Ministre délégué à la Santé Y. NEUDER. Et propose dans ce cadre à l'Etat de promouvoir et développer les messages pédagogiques visant à convaincre de l'intérêt de la vaccination.

De même, l'AD-PA privilégie de recourir à l'adhésion des professionnels plutôt qu'à leur stigmatisation, alors qu'ils ont largement fait preuve de leur engagement et responsabilité durant des mois passés, voire des années, en première ligne lors de la crise COVID.

Plus que d'imposer un vaccin, il apparaît préférable de convaincre par une démarche de promotion, de transparence et de simplification d'accès.

L'AD-PA rappelle enfin que la seule vaccination des professionnels ne pourrait à elle seule suffire ; la première des préventions étant de passer suffisamment de temps auprès des personnes âgées pour les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches.

L'AD-PA attend donc de l'Etat qu'il prévoit le renforcement des équipes professionnelles, à domicile comme en établissement, pour les aider à mettre, au mieux, en œuvre les dispositifs de prévention et éviter les recours inutiles aux urgences.

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Eric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez l'AD-PA sur LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)